



ANIMATIONS SEANCES DECOUVERTES DE JUIN

2021

Charte d'engagement .Autorisation parentale Séances d'essais.

Elle doit être remise au professeur avant la grille pour la compléter . Prévoir votre crayon personnel. Une fois complétée , la charte sera remise au dirigeant présent du FJH.

• CHARTE

- Le parent du judoka mineur ou le majeur pratiquant
- **Nom DU JUDOKA :** **prénom DU JUDOKA:**
- Mail :
- atteste avoir pris connaissance du protocole sanitaire du FJH et en accepte les contenus et principes .
- La signature de cette charte vaudra acceptation.
- -atteste être en conformité avec les conditions sanitaires de reprise.
- -pour les mineurs, permet la reprise d'activités de son enfant (mineur) sur la base de volontariat
- -pour les majeurs, participe à la reprise d'activités (majeur) sur la base de son volontariat
- -n'exercera aucun recours contre le club en cas de suspicion ni de cas avéré de COVID du pratiquant ou au sein de la famille
- -transmet au club le numéro d'urgence à joindre en cas de symptômes ou d'incident.
- **Numéro(s) d'urgence:**
- **Toute personne ne se conformant aux directives de ce protocole ne sera pas autorisée à participer aux activités du FJH .**
- Fait à Hazebrouck, le

- Nom: Prénom du signataire (parents pour le mineur) :

" Le sens du sport
n'est pas dans le score
ou le record mais dans
l'habileté et les moyens déployés
pour y parvenir. "

